

COMMUNE DE ROQUEBRUN
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
(AAPC)
Etude pour l'élaboration d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR)

1) Identification du pouvoir adjudicateur : Commune de Roquebrun

2) Nom et adresse de l'organisme passant le marché :

Commune de Roquebrun 38 av. du roc de l'Estang 34460 Roquebrun
Téléphone : 04 67 89 64 54 Fax : 04 67 89 60 94 Email :
mairie.roquebrun@wanadoo.fr

3) Objet du marché :

Etude pour l'élaboration d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Caractéristiques principales :

Un **site patrimonial remarquable** (SPR) désigne une ville, un village ou un quartier dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, du point de vue architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Peuvent donc être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur. Ce classement a le caractère juridique d'une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols. Créés par **la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine** (loi « LCAP »), les sites patrimoniaux remarquables définissent l'aire protégée de manière cohérente et rationnelle, en prenant en compte les spécificités du patrimoine urbain et paysager, afin d'en concevoir l'avenir grâce à des documents de gestion par ailleurs précisément cadrés et définis par la loi LCAP, garante de leur fiabilité et de leur validité juridique.

4) Caractéristiques principales du marché

4.1) Délai d'exécution : 1 an

4.2) Démarrage prévisionnel de l'étude : 01/12/2018

4.3) Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt jours à compter de la date limite de leur remise.

4.4) Marché de services : marché de prestations intellectuelles

4.5) Procédure : MAPA ouvert

4.6) Marché unique

4.7) Les prestations sont traitées à prix global forfaitaire et ferme

4.8) Le marché se compose de la demande de création d'un Secteur Patrimonial Remarquable

4.9) Il n'est pas prévu de retenue de garantie, il n'est pas prévu d'avance

5) Candidatures

5.1) Documents de candidature (DC1, DC2, chiffre d'affaires, moyens humains et matériels, assurances)

5.2) Acte d'engagements (ATTRI1)

5.3) Documents relatifs aux prix (DPGF ou devis)

5.4) Mémoires techniques présentant la description détaillée des prestations (voir point 7.2)

5.5) Attestations fiscales et sociales

5.6) Kbis et pouvoirs de signature

5.7) Liste des salariés étrangers hors UE (ou certificat justifiant l'absence de ces salariés)

5.8) Certificat attestant de la régularité au regard de l'emploi des salariés handicapés (si plus de 20 salariés)

6) Critères de participation

Conditions de participation et moyens de preuve acceptable : les documents et

renseignements demandés par l'acheteur (§ 5) candidatures) aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.

7) Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous. Les critères sont notés sur 100.

7.1) Critère Prix des prestations pondéré à 40%. Le prix global et forfaitaire de l'étude et des prestations susvisées, sa décomposition par phase, les éventuelles plus-values pour la concertation, toute réunion supplémentaire et dans le cas de modifications du projet, de réimpression d'exemplaires papier ou numérique le bureau d'étude évaluera le surcoût.
40 - [(Coefficient de pondération (40) X prix de l'entreprise jugée) / prix le plus bas]

7.2) Critère Valeur technique pondéré à 60%. Mémoire technique permettant d'apprécier les moyens, qualités et capacités présentés de la manière suivante :

Une note présentant des références significatives des candidats dans l'élaboration d'études urbaines, patrimoniales ou paysagères ainsi que la déclinaison du détail des opérations par phases ; (25%)

Une lettre de motivation faisant suite à l'étude du CCTP et à une visite du site du village de Roquebrun (cette visite est à organiser par le bureau d'étude et ne sera pas à cette occasion commentée par la commune de Roquebrun) ; (10%)

Un calendrier détaillé du déroulement de la prestation et délai d'exécution ; (10%)

Description des effectifs de l'équipe pluridisciplinaire, de l'importance du personnel d'encadrement par pôle de compétence pour chacune des trois dernières années ; (10%)

Déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont dispose le prestataire pour l'exécution du marché visé dans la demande ; (5%)

8) Référence du marché 202-975

9) Date de publication du présent avis : 10/09/2018

10) Date limite de réception des plis : le lundi 29/10/2018 à 11h00

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Les plis devront indiquer l'intitulé du marché. Au 1^{er} octobre 2018 obligation de dématérialisation.

11) Autres renseignements :

Coordonnées de la personne habilitée à donner des renseignements : Madame le Maire de Roquebrun.

Adresse postale à laquelle les courriers (Offres et de demandes d'informations) doivent être envoyés :

Mairie de Roquebrun - 38 av du roc de l'Estang - 34460 Roquebrun

Tel : 04 67 89 64 54 Fax : 04 67 89 60 94 Email : mairie.roquebrun@wanadoo.fr

Renseignements d'ordre technique : **DRAC Occitanie UDAP de l'Hérault – 5 rue Salle de l'Evêque CS49020 - 34967 Montpellier cedex 2**

Tel : 04 67 02 32 00 Fax : 04 67 02 32 36 Email : udap34@culture.gouv.fr

Retrouvez cet avis intégrale, l'accès au dossier sur : <http://www.milibre-marchespublics.com>

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : jeudi 06/09/2018

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Montpellier

Espace Pitot, 6, Rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02

Téléphone : 04 67 54 81 00 Télécopie : 04 67 54 81 56 Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr